

Notice explicative

BILAN SOCIAL 2009

Conformément à l'article 33 de la loi statutaire n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à l'article 1^{er} du décret n° 97-443 du 25 avril 1997 modifié, l'autorité territoriale doit présenter un rapport sur l'état de la collectivité au comité technique paritaire avant le 30 juin de chaque année paire.

L'objectif principal de cette obligation légale vise à améliorer la connaissance nationale de la fonction publique territoriale et à participer à l'amélioration du dialogue social.

La présente circulaire expose aux collectivités affiliées au Centre de Gestion les modalités pratiques retenues pour la mise en œuvre des travaux relatifs à l'élaboration du rapport au 31 décembre 2009 sur l'état de la collectivité.

L'utilisation et l'exploitation de supports informatisés sont privilégiées pour faciliter la gestion des volumes de données et pour favoriser leur traitement ultérieur. Afin de pouvoir exploiter de façon homogène l'ensemble des travaux, il vous est demandé, dans la mesure du possible, d'utiliser les supports techniques mis en ligne par le Centre de Gestion.

Il importe de renseigner avec la plus grande rigueur le questionnaire mis à votre disposition sur le site du Centre de Gestion, compte tenu de l'importance des données recueillies et de leur finalité. C'est pourquoi il vous est demandé d'accorder la plus grande attention pour réaliser ces travaux et de respecter des indications pratiques qui vous sont données sur le site du Centre de Gestion.

Enfin, il vous est également demandé de ne pas utiliser les supports mis en ligne par le Ministère de l'Intérieur car ils ne permettent pas d'exploiter les fonctionnalités du traitement automatisé utilisé par le Centre de Gestion.

L'ensemble des rapports élaborés par toutes les collectivités sera récolé pour être transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE MIS EN PLACE POUR L'EXPLOITATION DU BS2009 : L'ENQUÊTE « RAPIDE »

Afin d'obtenir des indicateurs statistiques nationaux plus rapidement que par l'exploitation exhaustive de tous les bilans sociaux, la DGCL a mis en place une « enquête rapide » par échantillon portant sur 3000 collectivités sélectionnées par ses services.

Ces collectivités doivent transmettre leur bilan social de manière prioritaire au plus tard le **15 juin 2010**. Un échéancier et un suivi spécifiques seront mis en place pour assurer la transmission des informations dans les délais impartis.

En ce qui concerne la Gironde, cet échantillon porte sur 61 collectivités dont les listes sont jointes en annexe :
18 collectivités rattachées au CTP du CDG (annexe 1);
21 collectivités affiliées au CDG avec un CTP propre (annexe 2);
22 collectivités non affiliées (annexe 3).

Ces collectivités devront transmettre leur bilan social directement au Centre de Gestion, en ce qui concerne les deux premières catégories de collectivité, directement à la DGCL pour les collectivités non affiliées avec copie au Centre de Gestion.

PROCÉDURE D'ÉLABORATION EN FONCTION DE L'IMPLANTATION DU CTP

Collectivités rattachées au CTP du CDG

Pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion employant moins de cinquante agents et relevant à ce titre du CTP placé auprès de ce dernier, un rapport commun est établi par le Président du Centre de Gestion sur la base des informations collectées auprès des collectivités. Le rapport et l'avis du comité technique paritaire sont adressés, par la suite, par le Centre de Gestion, au Préfet et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Collectivités disposant de leur propre CTP


Pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion employant plus de cinquante agents et disposant, à ce titre, de leur propre CTP, le rapport biennal sur l'état de la collectivité est établi par leurs soins sur la base des informations collectées et soumis pour avis à leur CTP. Le rapport ainsi que l'avis du CTP doivent être adressés **au Centre de Gestion et au Préfet**, au plus tard trois mois après la présentation au comité technique paritaire.

L'utilisation du support informatique proposé par le Centre de Gestion sera, dans la mesure du possible privilégiée, en vue de faciliter l'exploitation ultérieure des données.

MODALITÉS PRATIQUES DE MISE EN ŒUVRE POUR LES COLLECTIVITÉS RATTACHÉES AU CTP DU CDG

Comme pour l'établissement des précédents rapports, le recueil des données destinées à alimenter le rapport que le Président du Centre de Gestion élaborera, sera réalisé par vos soins sur des supports informatiques pré-formatés.

Cette année, les documents qui vous permettront de saisir les données du bilan social sont **téléchargeables** sur le site internet du Centre de Gestion à l'adresse suivante :

 **Document à télécharger sur www.cdg33.fr**
Accueil > Emploi / Concours > Emploi > E-services collectivités > Bilan social 2009
- Bilan social 2009 - Module de saisie

Vous aurez accès, outre à la présente circulaire, à deux documents : d'une part un module de saisie pour la collecte des données (*fichier ExcelTM 97*) et, d'autre part, une notice explicative.

ENVOI DES DONNÉES AU CENTRE DE GESTION

Il convient de retourner au Centre de Gestion, par courriel, à l'adresse bs2009@cdg33.fr, le fichier de données dûment renseigné au plus tard le **15 juin 2010**, en ayant soin de mentionner les coordonnées de votre collectivité.

Si vous ne disposez pas d'une messagerie électronique, vous avez la possibilité de procéder à un envoi du fichier par courrier sur un support informatique (*CD-ROM*).

Ce support devra comporter la copie du fichier BS2009.xls et être adressé au service emploi du Centre de Gestion. Vous veillerez à l'étiqueter avec les informations suivantes : *CDG33 Bilan Social 2009 / Nom de la collectivité*.

EN CAS DE DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES, VOUS POUVEZ CONTACTER AU CENTRE DE GESTION :

Laurence REITER pour les questions statutaires et pratiques
Benjamin BOUSQUET pour les questions informatiques
Par courriel

Tél. 05 56 11 94 42
Tél. 05 56 11 94 39
bs2009@cdg33.fr

**BS 2009
ECHANTILLON**

COLLECTIVITES CTP CDG

21330046000010	MAIRIE DE BERNOS-BEAULAC	1 LE BOURG OUEST	33430	BERNOS-BEAULAC
21330052000011	MAIRIE DE LES BILLAUX	1 RUE DU 19 MARS 1962	33500	LES BILLAUX
21330072600014	MAIRIE DE BRANNENS	AU BOURG	33124	BRANNENS
21330083300018	MAIRIE DE CAMARSAC	21 PICHON	33750	CAMARSAC
21330100500012	MAIRIE DE CARS	1 LE BOURG	33390	CARS
21330104700014	MAIRIE DE CASTELNAU-DE-MEDOC	20 RUE DU CHATEAU	33480	CASTELNAU-DE-MEDOC
21330207800018	MAIRIE D'IZON	207 AVENUE GENERAL DE GAULLE	33450	IZON
21330274800016	MAIRIE DE MARTILLAC	14 AVENUE CHARLES DE GAULLE	33650	MARTILLAC
21330324100011	MAIRIE DE PINEUILH	67 RUE JEAN-RAYMOND GUYON BP 72	33220	PINEUILH
21330487600013	MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL	2 BIS AVENUE PAUL PRINCETEAU	33440	SAINT-VINCENT-DE-PAUL
21330501400010	MAIRIE DE SAUCATS	4 CHEMIN DE LA MAIRIE	33650	SAUCATS
21330546900016	MAIRIE DE VIGNONET	4 DARTUS	33330	VIGNONET
25330041200025	SIVU ORG GEST RAMASSAGE SCO BAGAS	1 LE PARC	33190	MORIZES
25330049500012	SICOM ENTENTE PEDAGOGIQUE FRONTENAC	1 PL DU 19 MARS 1962	33760	FRONTENAC
25330321800015	SIVU ASSAINISSEMENT FARGUES	Z.A DE DUMES	33212	LANGON
26330439600017	C.C.A.S SAINT MADARD D EYRANS	MAIRIE AVENUE DU 8 MAI	33650	SAINT MEDARD D EYRANS
21330526100017	MAIRIE DE TAYAC	LE BOURG	33570	TAYAC
25330384600021	SYND INTERCO AIDE MENAGERE	MAIRIE	33240	LA LANDE DE FRONSAC

**BS 2009
ECHANTILLON**

COLLECTIVITES CTP PROPRE

21330005600016	MAIRIE D'ANDERNOS-LES-BAINS	179 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE BP 30	33510	ANDERNOS-LES-BAINS
21330069200018	MAIRIE DE LE BOUSCAT	PLACE GAMBETTA BP 20045	33491	LE BOUSCAT CEDEX
21330122900018	MAIRIE DE CESTAS	22 AVENUE BARON HAUSSMAN BP 9	33610	CESTAS
21330200300011	MAIRIE DE LE HAILLAN	AVENUE PASTEUR BP 9	33186	LE HAILLAN
21330227600018	MAIRIE DE LANGON	14 ALLEE JEAN JAURES BP 161	33213	LANGON CEDEX
21330284700016	MAIRIE DE MIOS	PLACE DU 11 NOVEMBRE	33380	MIOS
24330123100011	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAPTIEUX / G	56 ALLEE SAINT-MICHEL	33690	GRIGNOLS
25330490100015	SIVU GEST. MULTI-ACCUEIL ET RAM HAUTS-DE-	64 RUE EDOUARD HERRIOT	33310	LORMONT
26330055000013	C.C.A.S. BLANQUEFORT	12 RUE DUPATY BP 117	33290	BLANQUEFORT
26330068300012	C.C.A.S. LE BOUSCAT	PLACE GAMBETTA BP 20045	33491	LE BOUSCAT CEDEX
26330120200010	C.C.A.S. CESTAS	MAIRIE 22 AVENUE BARON HAUSSMAN	33610	CESTAS
26330165700015	C.C.A.S. FLOIRAC	6 AVENUE PASTEUR BP 110	33270	FLOIRAC
26330190500018	C.C.A.S. GRADIGNAN	CHATEAU DE LAURENZANNE BP 105	33173	GRADIGNAN CEDEX
26330197000012	C.C.A.S. GUJAN-MESTRAS	1 PLACE GENERAL DE GAULLE	33470	GUJAN-MESTRAS
26330237400016	C.C.A.S. LESPARRE-MEDOC	37 COURS MAL DE LATTRE-DE-TASSIGNY	33340	LESPARRE-MEDOC
26330280400012	C.C.A.S. MIOS	PLACE DU 11 NOVEMBRE	33380	MIOS
26330386900022	C.C.A.S. SAINT-DENIS-DE-PILE	35 ROUTE DE PARIS	33910	SAINT-DENIS-DE-PILE
26330703500019	CAISSE DES ECOLES DE SALLES	4 PLACE DE LA MAIRIE	33770	SALLES
24330056300026	COMMUNAUTE AGGLO ARCACHON SUD	2 ALLEE D Espagne	33311	ARCACHON CEDEX
26330636700016	CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE BX	29 RUE DU MIRAIL	33074	BORDEAUX CEDEX
44042396000010	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX	PLACE DE LA COMEDIE	33000	BORDEAUX

**BS 2009
ECHANTILLON**

COLLECTIVITES NON AFFILIEES

21330005600018	MAIRIE DE BEGLES	77 RUE CALIXTE CAMELLE BP 153	33321	BEGLES CEDEX
21330063500017	MAIRIE DE BORDEAUX	PLACE PEY-BERLAND RUE HOTEL DE VILLE	33000	BORDEAUX
21330119500011	MAIRIE DE CENON	1 AVENUE CARNOT	33150	CENON
21330281300018	MAIRIE DE MERIGNAC	60 AVE MAL DE LATTRE-DE-TASSIGNY	33700	MERIGNAC
21330318300015	MAIRIE DE PESSAC	PLACE DE LA 5EME REPUBLIQUE	33600	PESSAC
21330449600010	MAIRIE DE SAINT-MEDARD-EN-JALLES	PLACE HOTEL DE VILLE	33160	SAINT-MEDARD-EN-JALLES
21330522000013	MAIRIE DE TALENCE	RUE PROFESSEUR ARNOZAN	33400	TALENCE
21330529500015	MAIRIE DE LA TESTE-DE-BUCH	18 RUE DU 14 JUILLET	33260	LA TESTE-DE-BUCH
22330001300016	CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	ESPLANADE CHARLES DE GAULLE	33074	BORDEAUX CEDEX
23330001100019	CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE	14 RUE FRANCOIS DE SOURDIS	33000	BORDEAUX
24330031600011	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	ESPLANADE CHARLES DE GAULLE	33077	BORDEAUX CEDEX
26330039400016	C.C.A.S. BEGLES	MAIRIE 77 RUE CALIXTE CAMELLE BP 153	33321	BEGLES CEDEX
26330062600011	C.C.A.S. BORDEAUX	74 COURS SAINT-LOUIS	33070	BORDEAUX CEDEX
26330117800012	C.C.A.S. CENON	1 AVENUE CARNOT	33150	CENON
26330240800012	C.C.A.S. LIBOURNE	146 RUE DU PRESIDENT DOUMER	33500	LIBOURNE
26330246500012	C.C.A.S. LORMONT	RUE ANDRE DUPIN	33310	LORMONT
26330556700012	C.C.A.S. MERIGNAC	60 AVE MAL DE LATTRE-DE-TASSIGNY	33700	MERIGNAC
26330131330001	C.C.A.S. PESSAC	22 BOULEVARD SAINT-MARTIN	33600	PESSAC
26330510400014	C.C.A.S. TALENCE	RUE PROFESSEUR ARNOZAN MAIRIE	33400	TALENCE
26330517900016	C.C.A.S. LA TESTE-DE-BUCH	18 RUE DU 14 JUILLET	33260	LA TESTE-DE-BUCH
28330002800034	S.D.I.S. DE LA GIRONDE	22 BOULEVARD PIERRE 1ER	33081	BORDEAUX CEDEX
26330555900019	CAISSE DES ECOLES	18 RUE DU 14 JUILLET	33260	LA TESTE-DE-BUCH